

**Bulletin Municipal Officiel**

**N° 156**

**Avril 2014**

---

### Sommaire

	Page
Urbanisme : déclarations préalables	1
Circulation	4
Sécurité	5
Direction de la Commande publique	6

### Urbanisme : déclarations préalables

DP 69 266 14 0079 accordée tacitement le 26 mars 2014

AGESCA Identification

Une DP a été accordée tacitement le 26/03/14 à AGESCA Identification pour la fermeture de la copropriété par un portail, un portillon et une clôture au 159 rue Alexis Perroncel

Le maire

DP 69 266 14 0111 accordée le 1<sup>er</sup> avril 2014

Monsieur BOUZIANI Benali

Une DP a été accordée à monsieur Benali BOUZIANI pour le ravalement de la devanture commerciale au 19 rue Magenta

Le maire

DP 69 266 14 0113 accordée le 1<sup>er</sup> avril 2014

Madame BOULAY Muriel

Une DP a été accordée à madame Muriel BOULAY pour la création d'une fenêtre de toit avec volet roulant au 2 rue du Progrès

Le maire

DP 69 266 14 0116 accordée le 1<sup>er</sup> avril 2014

HAIR MES – Madame MEBARKI Ibtissem

Une DP a été accordée à madame Ibtissem MEBARKI pour le ravalement de la devanture commerciale au 58 cours Emile Zola

Le maire

DP 69 266 14 0101 accordée le 3 avril 2014

Madame DI GIUSTO Brigitte

Une DP a été accordée à madame Brigitte DI GIUSTO pour l'extension d'une maison individuelle au 12 rue Alfred Brinon

Le maire

DP 69 266 14 0118 accordée le 3 avril 2014

Monsieur DESHORS Guillaume

Une DP a été accordée à monsieur Guillaume DESHORS pour la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre au 15 rue Francis Chirat

Le maire

DP 69 266 14 0121 accordée le 3 avril 2014  
Sarl L & W – Madame TINFOU Latifa  
Une DP a été accordée à la Sarl L & W pour le ravalement de la devanture commerciale au 60 rue Gabriel Péri

Le maire

DP 69 266 14 0124 accordée le 4 avril 2014  
SDC 110 Château Gaillard s/co Ferretet Coppier  
Une DP a été accordée au syndicat de copropriété du 110 rue Château Gaillard pour la réfection de la toiture du bâtiment A au 110 rue Château Gaillard

Le maire

DP 69 266 14 0088 accordée le 4 avril 2014  
Madame CHALEYSSIN Armelle & Monsieur AGOSTINI Raymond  
Une DP a été accordée à madame Armelle CHALEYSSIN & monsieur Raymond AGOSTINI pour l'extension d'une maison et le ravalement de façades au 38 rue des Roses

Le maire

DP 69 266 14 0089 accordée le 4 avril 2014  
Madame YAHIAOUI Nora  
Une DP a été accordée à madame Nora YAHIAOUI pour l'extension d'une maison individuelle au 15 bis rue de la Marne

Le maire

DP 69 266 14 0059 accordée le 4 avril 2014  
Monsieur DELAYE Bernard  
Une DP a été accordée à monsieur Bernard DELAYE pour la construction d'un auvent au 141 rue du 8 mai 1945

Le maire

DP 69 266 14 0131 accordée le 22 avril 2014  
Toitures Barski – Monsieur BARSKI Frédéric  
Une DP a été accordée à Toitures Barski pour la réfection de la toiture au 23 rue Magenta

Le maire

DP 69 266 14 0105 accordée tacitement le 17 avril 2014  
Sarl IRISOLAR 2 – Monsieur NUCCI Charles  
Une DP a été accordée à la Sarl IRISOLAR 2 pour la mise en sécurité des toitures terrasses par la mise en place de garde-corps photovoltaïques au 50-52 rue Antonin Perrin

Le maire

DP 69 266 14 0108 accordée le 24 avril 2014  
Monsieur SALICHON Grégory  
Une DP a été accordée à monsieur Grégory SALICHON pour l'extension d'un logement au 17 rue Colin

Le maire

DP 69 266 14 0117 accordée le 24 avril 2014  
ROCHE & Cie – Madame ROCHE-GARIN Michèle  
Une DP a été accordée à l'entreprise ROCHE & Cie pour le ravalement de façades au 164 rue Louis Becker

Le maire

DP 69 266 14 0081 accordée le 24 avril 2014  
Sci ANTCAMCAR – Madame GIMENEZ Camille  
Une DP a été accordée à la Sci Antcamcar pour l'extension d'une maison d'habitation au 27 rue Pierre Bressat

Le maire

DP 69 266 14 0062 accordée le 24 avril 2014  
Sas 17 Louis Guérin – Monsieur GAGNIERE Eric  
Une DP a été accordée à la Sas 17 Louis Guérin pour le remplacement des menuiseries, la pose de stores, l'aménagement du parvis et la remise en peinture du auvent au 17 rue Louis Guérin

Le maire

DP 69 266 14 0073 accordée le 24 avril 2014  
Lyon Régie/SdC 9 av. général Leclerc – Monsieur LEGER Jérémy  
Une DP a été accordée à Lyon Régie pour le remplacement du portail en bois par un portail métallique au 9 avenue général Leclerc

Le maire

DP 69 266 14 0129 accordée le 24 avril 2014  
Monsieur DRIS Kader  
Une DP a été accordée à monsieur Kader DRIS pour la réfection de la toiture à l'identique au 10 rue Blasco Ibanez

Le maire

DP 69 266 14 0114 accordée le 24 avril 2014  
Mesdames HAMRICHI Fatima & ALMOHAMED Touda  
Une DP a été accordée à mesdames Fatima HAMRICHI & Touda ALMOHAMED pour le changement de destination d'un logement en maison d'assistante maternelle au 49 rue docteur Ollier

Le maire

DP 69 266 14 0110 accordée tacitement le 24 avril 2014

Monsieur CHEN Yao

Une DP a été accordée tacitement à monsieur Yao CHEN pour la modification de la clôture et du portail au 46 rue Lafontaine

Le maire

DP 69 266 14 0133 accordée le 29 avril 2014

Sci TOMATOS – Monsieur TOSELLI Toni

Une DP a été accordée à la Sci TOMATOS pour l'implantation d'une piscine enterrée au 1 rue Marie Antoinette

Le maire

DP 69 266 14 0136 accordée le 29 avril 2014

Eurl GLISIERE – Monsieur GLISIERE Jean-François

Une DP a été accordée à l'Eurl GLISIERE pour la réfection de la toiture à l'identique au 48 rue des Charmettes

Le maire

## Circulation

Arrêté n° C-2014P20 du 2 avril 2014

Modification du stationnement cours Emile Zola  
Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé sur 15 mètres au droit du n° 261. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi de 7 heures à 19 heures. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme  
adjoint au maire,  
chargé des déplacements urbains  
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P21 du 2 avril 2014

Modification du stationnement cours Emile Zola  
Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé sur 5 mètres, côté Nord au droit du n° 129. Ces dispositions sont applicables du lundi au samedi de 7 heures à 19 heures. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme  
adjoint au maire,  
chargé des déplacements urbains  
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P22 du 2 avril 2014

Modification du stationnement rue Bonnet

Le stationnement est autorisé rue Bonnet côté impair entre le boulevard du 11 Novembre 1918 et la rue Marguerite et, côté impair, entre le n° 13 et l'avenue Galline, et côté pair entre le boulevard du 11 Novembre 1918 et l'avenue Galline. Le stationnement est interdit rue Bonnet, côté impair entre la rue Marguerite et le n° 13. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme  
adjoint au maire,  
chargé des déplacements urbains  
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P23 du 2 avril 2014

Modification du stationnement cours Emile Zola  
Les personnes handicapées ont un emplacement réservé sur 5 mètres cours Emile Zola au droit du n° 25. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Didier Vullierme  
adjoint au maire,  
chargé des déplacements urbains  
et de la voirie

Arrêté n° C-2014P25 du 8 avril 2014

Modification du stationnement rue d'alsace

A compter du 9 avril 2014, l'arrêté 2009P58 du 20 mars 2009 est abrogé.

Le Maire

Arrêté n° C-2014P27 du 10 avril 2014

Modification de la circulation rue Monge

A compter du 11 avril 2014, l'arrêté 2011P145 du 6 juin 2011 est abrogé.

Le Maire

Arrêté n° C-2014P28 du 10 avril 2014

Modification du stationnement rue Monge

A compter du 11 avril 2014, l'arrêté 2011P152 du 7 juin 2011 est abrogé.

Le Maire

Arrêté n° C-2014P29 du 10 avril 2014

Modification de la circulation rue Monge

A compter du 11 avril 2014, l'arrêté 2011P126 du 25 mai 2011 est abrogé.

Le Maire

Arrêté n° C-2014P26 du 10 avril 2014  
Modification du stationnement rue Jubin  
Les personnes handicapées ont un emplacement réservé sur 1 place rue Jubin en face du n° 12. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Le Maire

Arrêté n° C-2014P30 du 10 avril 2014  
Modification du stationnement et de la circulation rue Monge

Un sens unique est institué rue Monge sens Nord/Sud . Il est créé une bande cyclable dans le sens contraire de circulation réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues rue Monge côté impair. A l'intersection des rues Monge/Chanu les cyclistes circulant sur la rue Monge sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. La circulation des véhicules est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Monge avec la route de Genas. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux les conducteurs circulant sur la rue Monge devront céder le passage aux autres véhicules. Le stationnement est autorisé rue Monge, côté pair entre la rue Chanu et la route de Genas sur les emplacements matérialisés. L'arrêt et le stationnement sont interdits sur 1 place au n° 2 et réservés aux personnes handicapées avec mise en fourrière immédiate en cas d'infraction constatée. L'arrêt et le stationnement sont interdits entre le n° 36 et la route de Genas et réservés aux bus avec mise en fourrière immédiate en cas d'infraction constatée.

Le Maire

Arrêté n° C-2014P31 du 11 avril 2014  
Modification du stationnement rue Alexis Perroncel

Le stationnement est interdit rue Alexis Perroncel, côté pair, entre la rue Paul Cambon et le n° 34 sur 15 mètres avec mise en fourrière immédiate en cas d'infraction constatée.

Le Maire

Arrêté n° C-2014P32 du 15 avril 2014  
Modification du stationnement et de la circulation rue Léon Chomel

Un sens unique est institué rue Léon Chomel sens Sud/Nord . Le stationnement est autorisé rue Léon Chomel, côté pair entre le n° 24 et la rue Francis de Pressensé sur les emplacements matérialisés. Le stationnement est interdit entre

le cours Emile Zola et le n° 24 avec mise en fourrière immédiate en cas d'infraction constatée.

Le Maire

## Sécurité

arrêté n° 035/14 autorisation de travaux 69 266 14 0017 du 18 avril 2014

Association 24 heures INSA Pour le maire,  
Sis 20 avenue Albert Einstein à Villeurbanne

Pour le maire  
Gilbert-Luc Devinaz

arrêté n° A-038/14 du 24 avril 2014

arrêté d'ouverture d'une manifestation exceptionnelle « salon Métiers & Handicap »  
« Centre de Congrès« Espace Tête d'Or »  
sis 103 boulevard de la bataille de Stalingrad à Villeurbanne

Pour le maire  
Gilbert-Luc Devinaz

arrêté n° 039/14 autorisation de travaux 69 266 14 0015 du 24 mars 2014

INSA Lyon amphi Berger 503  
Sis 10 rue de la Physique Villeurbanne

Pour le maire  
Gilbert-Luc Devinaz

arrêté n° 040/14 autorisation de travaux 69 266 130044M1 du 24 mars 2014

Monoprix Sis 173 cours Emile Zola  
Villeurbanne

Pour le maire  
Gilbert-Luc Devinaz

## Direction de la Commande Publique

DCP/2014/04/22	Arrêté désignant le président de la commission d'appel d'offres à partir du 13 mai 2014
----------------	---

Numéro du marché	Titre	Titulaire	Montant HT	Date de notification
4929	Requalification du groupe scolaire Jules Guesde Lot 2	GCC	1 344 657,00	02/04/14
4950	Participation en tant qu'écouteur à la cellule écoute, aide à l'analyse et accompagnement sur les situations les plus complexes	GROUPEMENT CAPST - CIBLES RH	MONTANT ANNUEL : 25 440	28/03/14
4964	Prestation de nettoyage sur le patrimoine de la ville de Villeurbanne - relance du lot relatif aux bâtiments de la démocratie locale	GARIC	MINIMUM : 20 000 MAXIMUM : 60 000	31/03/14
4992	TNP- Petit théâtre - Remplacement de plancher de la salle Jean Bouise	LES MENUISIERS DU RHÔNE	120 444,30	17/04/14
5040	Contrat de prestations de services informatiques - Maintenance et assistance du logiciel SIS - prévention de gestion des ERP et IMR	SIS	2 000,00	17/04/14
5041	Constance de maintenance corrective du système de gestion file d'attente et/ou du flux client, ainsi que sur option de maintenance préventive et évolutive	ESII	4 346,39	17/04/14